

américain, l'espèce japonaise résiste fort bien à la maladie hollandaise de l'orme. Trois années de mise à l'essai par des scientifiques d'Agriculture Canada et du Service canadien des forêts ont démontré que l'espèce est presque inaccessible aux manifestations actuelles de la maladie et qu'elle est très vigoureuse et capable de s'adapter à la plupart des conditions au Canada. Une sélection de l'orme vient d'être lancée sous le nom de Jacan. Les pépinières commerciales devraient avoir un certain nombre de plants d'ici à 1981.

A Kentville (N.-É.), les chercheurs d'Agriculture Canada affirment avoir réalisé une première mondiale en produisant les poulets à griller les plus lourds sur la période la plus courte: 2.88 kilogrammes au bout de 49 jours. Cette réalisation pourra avoir des effets considérables sur l'industrie du poulet à griller dans tout le Canada. Une période réduite depuis l'éclosion jusqu'à la mise en marché signifie des gains accrus pour l'agriculteur et un coût moins élevé pour le consommateur.

Les paiements de stabilisation effectués au cours de l'année portaient sur les récoltes de prunes à pruneaux, poires d'été et betteraves sucrières en 1976, la production de vaches-veaux en 1977, et les récoltes, en 1977, de maïs grain, haricots blancs, cerises douces, abricots en Colombie-Britannique, pommes McIntosh au Québec, et pommes de terre et blé d'hiver dans l'Est du Canada. Aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, certains produits sont soutenus pour une valeur au moins égale à 90% du prix moyen du marché pour les cinq années précédentes, indexée en fonction du prix de revient de la production.

Vingt groupes de producteurs se sont prévalus de la Loi de 1978 sur le paiement anticipé des récoltes. Aux termes de cette loi, le gouvernement fédéral garantit et paie les intérêts sur les prêts accordés aux groupes de producteurs dont les membres ont besoin de paiements anticipés pour leurs récoltes qui peuvent être emmagasinées. Les groupements de producteurs participants représentaient les cultivateurs de soya, pommes, pommes de terre, oignons, rutabagas, poires, maïs grain, tabac burley, et blé.

En 1978, 30 projets ont reçu une aide financière du fonds d'Agriculture Canada pour l'implantation de nouvelles cultures. L'objet de ce fonds est d'encourager les projets qui aident à l'utilisation pratique de nouvelles cultures, de nouvelles variétés et de nouvelles techniques de gestion. Parmi les projets retenus on peut mentionner des études en vue d'améliorer la production de fourrages en Alberta et la production de bleuets dans les Cantons de l'Est au Québec; une étude sur la production intensive de blé d'hiver et de maïs grain dans les provinces de l'Atlantique; une étude sur la possibilité de créer une industrie de la fibre de lin dans les provinces des Prairies; et un projet de trois ans portant sur le développement de variétés améliorées de colza.

11.1.2 Régions agricoles

Il existe au Canada plusieurs régions agricoles distinctes, déterminées en fonction du climat, du sol et de la géographie. A cause du climat rigoureux du Nord, l'agriculture se pratique à peu près exclusivement dans la partie méridionale du pays, et presque toutes les fermes sont situées à moins de 483 kilomètres de la frontière sud. Dans les provinces de l'Atlantique et le centre du pays, l'agriculture se limite aux régions côtières et aux vallées fluviales, et les sols varient pour ce qui est de la profondeur et de la fertilité. Dans les Prairies, le sol est fertile mais la pluviosité est faible. Dans les régions montagneuses de l'Ouest, l'agriculture se concentre sur les hauts plateaux et dans les vallées fluviales.

L'agriculture est une activité importante au Canada. On compte dans les 10 provinces environ 68.3 millions d'hectares de terres cultivées, dont 44.1 millions d'hectares sont des terres améliorées. En 1977, les recettes monétaires agricoles ont dépassé \$10.1 milliards, et les exportations agricoles \$4.3 milliards.

On peut distinguer quatre principaux genres de fermes au Canada. Les fermes d'élevage comprennent celles qui se spécialisent dans l'engraissement des bovins en parquets, l'engraissement à grande échelle des porcs achetés comme nourains, la production laitière, l'élevage de la volaille pour la production de viande et d'œufs, et la reproduction et l'élevage du bétail. Les fermes céréalières produisent des cultures telles que le blé, l'avoine, la graine de lin et la graine de colza. Les fermes de cultures spécialisées produisent des légumes, des fruits, des pommes de terre ou d'autres